



POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

« Chez DECALIA, le concept d'ESG n'est pas qu'un simple slogan, mais est considéré comme un principe de durabilité économique. »

Rodolfo De Benedetti - Partner et Président du Comité stratégique ESG de DECALIA

INTRODUCTION

En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies a publié le rapport Brundtland qui définit la « durabilité » comme le « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». DECALIA estime que le concept de « durabilité » a un impact significatif et visible sur l'investissement.

En tant qu'agent fiduciaire de ses clients, DECALIA cherche à agir dans le meilleur intérêt de ceux-ci. Bien que cette responsabilité soit souvent interprétée comme le fait d'agir dans le meilleur intérêt financier du client, notre groupe estime que les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance d'une entreprise ont une incidence sur sa valorisation et sur la performance des investissements. Dans le cadre de programmes dont l'objectif principal est de maximiser la rentabilité économique, DECALIA considère que l'investissement responsable permet d'aligner nos intérêts sur les objectifs plus globaux de nos clients.

DECALIA s'est engagée à maintenir une approche d'investissement qui intègre les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») ainsi que des considérations d'investissement responsable. Cependant, l'évaluation des pratiques de gouvernance d'une entreprise a toujours été un élément clé du processus d'investissement de DECALIA. Le Groupe est en effet fermement convaincu que les entreprises qui sont bien gérées et qui opèrent de manière transparente ont davantage de chances d'accroître leur valeur actionnariale au cours du temps.

LIGNES DIRECTRICES EN MATIERE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

DECALIA est depuis 2020 signataire des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU, et s'engage donc à respecter les 6 principes suivants :

- 1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement*
- 2. Nous serons des actionnaires actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques d'investissement.*
- 3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.*
- 4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs du secteur financier.*
- 5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.*
- 6. Nous rendrons compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.*

DECALIA, en tant que groupe, évite d'investir activement dans des entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les principes de l'Organisation Internationale du Travail. Le Groupe s'est doté d'une liste de restrictions d'investissement en lien avec ces principes (« Entreprises exclues »), liste qui évolue au cours du temps.

Le Groupe vise à investir dans des entreprises dont les produits et services répondent aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et contribuent à leur réalisation.

Compte tenu des écarts significatifs et de la faible corrélation entre les notations ESG des diverses agences (Bloomberg, Sustainalytics, MSCI, etc.), DECALIA a décidé de développer son propre cadre ESG en s'appuyant sur une équipe ESG composée d'analystes spécialisés, et de mettre en œuvre un système de notation interne afin de réduire la dépendance à l'égard des fournisseurs externes de données.

En tant qu'actionnaire actif, DECALIA estime qu'il est essentiel de dialoguer avec les entreprises pour mieux comprendre leurs activités et conforter les thèses d'investissement. Le Groupe concentre son activité de dialogue sur une sélection d'entreprises considérées comme capables d'améliorer leur profil sur l'un ou l'ensemble des trois piliers (E, S et G). DECALIA dispose de plusieurs moyens pour dialoguer avec les entreprises détenues en portefeuille : courriers électroniques, conférences téléphoniques, réunions physiques avec les directions, participation à des tournées de présentation et à des conférences sectorielles, ou par l'exercice des droits de vote.

Outre cette politique, DECALIA a élaboré les politiques et déclarations suivantes afin de garantir le respect de ses lignes directrices en matière d'investissement responsable :

- Politique d'exclusion de DECALIA
- Politique de dialogue de DECALIA
- Politique de vote de DECALIA
- Méthodologie de notation ESG de DECALIA

GOUVERNANCE EN MATIERE DE DURABILITE

DECALIA SA a mis en place un comité stratégique ESG au niveau du groupe ainsi qu'un comité opérationnel ESG pour chacune de ses grandes activités (gestion de fortune, gestion d'actifs et marchés privés).

L'objectif principal de ces comités est de définir la stratégie globale et les lignes directrices en matière ESG, et de mettre en œuvre les meilleures pratiques ESG au sein de DECALIA SA.

Pour confirmer l'engagement concret du groupe à promouvoir une approche durable à tous les niveaux, plusieurs associés de DECALIA sont membres actifs des comités stratégique et opérationnels ESG.

DECALIA SA dispose d'une équipe ESG dédiée, subordonnée au comité exécutif. L'équipe ESG coordonne les comités ESG.

Les comités ESG opérationnels sont subordonnés au comité stratégique ESG, qui dépend lui-même du comité exécutif.

Comité stratégique ESG

Participants

- Associé et responsable des gérants et de la stratégie produits (Président)
- Associé et responsable du développement
- Équipe ESG
- Responsable actions
- Responsable conformité
- Responsable de la gestion de portefeuille discrétionnaire
- Gérant de portefeuille principal - Marchés privés

Fréquence

- Au moins deux fois par an

Sujets de discussion

- Stratégie ESG de DECALIA
- Lignes directrices et principes ESG
- Cadre des politiques (politique ESG, politique de vote)
- Objectifs de l'activité de dialogue
- Cadre réglementaire
- Risque et contrôle ESG
- Budget de recherche ESG

Comité opérationnel ESG

Participants

- Équipe ESG
- Responsable conformité
- Membres de la gestion d'actifs (participation si nécessaire)
- Membres de la gestion de fortune (participation si nécessaire)

- Membres des marchés privés (participation si nécessaire)
- Membres de l'équipe de développement (participation si nécessaire)

Sujets de discussion

- Processus d'investissement ESG et discussion de cas controversés
- Rapport d'activité
- Suivi des risques ESG
- Cadre réglementaire et labels ESG

Cette politique a été approuvée par le Comité exécutif le mardi 7 février 2023 et entre en vigueur immédiatement.